Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 19 Février 1913. — No. 16

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
États-Unis .... 1.50 "
Étranger [illegible] .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LaVerendrye

Le *Canadian Club* de Winnipeg a consacré sa réunion de mercredi dernier à Pierre Gaultier de Varennes de LaVérendrye.

M. C. N. Bell, le président du club, a relaté à son très nombreux et très sympathique auditoire les traits saillants de la carrière du Découvreur. Pendant tout le discours, on projeta sur un écran quelques-unes des cartes faites par LaVérendrye lui-même, ou faites plus tard par d'autres grâce à ses explorations.

Avant de se disperser le club adopta par un vote unanime la suggestion du président: élever dans Winnipeg un *memorial* qui perpétuerait le nom de LaVérendrye. On n'a pas donné plus de renseignements, sauf que ce monument pourrait être placé dans le parc Assiniboine.

Nous enregistrons cet événement avec une vive satisfaction. La grande ville anglaise de Winnipeg fait là un acte infiniment honorable. Elle reconnait que nous tous, qui sommes si fiers de l'Ouest, devons à ce gentilhomme français une bonne part de notre prospérité, acquise ou convoitée.

Seulement—il y a un seulement—les citoyens de Winnipeg pourront à l'avenir nous répondre avec raison quand nous leur tendrons la main pour notre monument de Saint-Boniface: "Messieurs, nous avons aussi un projet de monument LaVérendrye pour Winnipeg."

Il faut pourtant trouver, et trouver bientôt, les sommes dont nous avons besoin. Nous reparlerons de cela bientôt.

LA SESSION EST TERMINEE

Nos législateurs ont terminé leurs travaux samedi.

La session a été généralement tranquille, car ni d'un côté ni de l'autre de la Chambre on n'a proposé de législation bien importante. Les séances ont plutôt été comme une espèce d'examen des affaires de la province et des méthodes administratives du gouvernement.

Il ressort de cet examen que la province est prospère et qu'elle est gouvernée avec sagesse.

Un surplus de deux millions de piastres pour les derniers douze mois; la question des Elevateurs réglée à la satisfaction des cultivateurs; le Téléphone étendant continuellement ses ramifications dans le pays tout en maintenant un excédant de recettes sur les dépenses; des travaux publics poussés partout avec activité; une agriculture florissante, tel est le bilan que Sir Rodmond Roblin et ses ministres ont soumis à la Chambre et au pays.

L'opposition n'a pu faire de critiques bien sérieuses. A tout coup elle s'est heurtée à des chiffres et à des faits indéniables. Si bien que M. Norris a souvent fait abréger les débats, que de trop loquaces députés, comme MM. T. H. Johnston et D. A. Ross, auraient voulu prolonger.

Ce M. D. A. Ross,—celui qui se fit une si jolie réputation lors de l'enquête du juge Myers sur les achats de certains terrains par la Commission Scolaire de Winnipeg,—ce bon M. Ross, disons-nous, a présenté une nouvelle mesure d'instruction obligatoire. La gauche l'a appuyée. Ces messieurs y sont aussi allés de leur effort habituel en faveur d'une Université d'Etat neutre. Ils ont même laissé le *Free Press* insinuer que le gouvernement se faisait *mener* sur ces questions par nos autorités religieuses. Tout cela dans le but de soulever le fanatisme contre nous.

Si la session qui vient de finir a montré la largeur de vues de Sir Rodmond Roblin et de ses amis, elle a montré aussi le peu de sincérité et le peu de capacité de la présente opposition. Il n'est pas étonnant que bien des libéraux appuient M. Roblin. M. Norris, M. Johnston, M. D. A. Ross, ce n'est rien de bien attrayant pour une province!

La Marine

Le bill de la Marine a été adopté en première lecture vendredi dernier à Ottawa. Les députés de la Chambre des Communes ont voté le bill à une majorité de 32 voix Le groupe nationaliste s'est séparé du gouvernement sur cette question.

On a recommencé hier la discussion de ce projet de loi, et la seconde lecture ne parait pas éloignée, bien que nombre de députés aient manifesté leur intention de prendre part au débat.

Notes Politiques

—Le *Free Press*, répondant au *Manitoba*, prétend que l'association des Arts et Métiers de Winnipeg est en faveur du referendum.

Comment expliquer, alors, la motion par laquelle le Conseil des Arts et Métiers a décidé de ne plus se faire représenter dans la *Direct Legislation League?*

• • •

Sir Rodmond Roblin a célébré ses soixante ans samedi. Le distingué premier-ministre de notre province a reçu à cette occasion des félicitations de tous côtés — de ses adversaires comme de ses amis politiques.

Longue vie à Sir Rodmond Roblin, qui est peut-être le chef de gouvernement le plus remarquable que la province ait jamais connu.

• • •

Le Tribune a essayé de pousser une botte au *Manitoba* dans ses "Trumps" de vendredi dernier Evidemment le confrère se souvient encore de l'élection de Macdonald!

—Avis aux lecteurs du *Manitoba*. Veuillez, s'il vous plait, nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

A QUI SAIT ATTENDRE

Il devient de plus en plus évident que le parti démocrate a l'intention de changer le tarif américain dès son entrée en fonction à Washington. Déjà le comité des voies et moyens chargé de préparer les amendements à la loi douanière actuelle a adopté des conclusions qui ne laissent pas de doute à ce sujet

Il est probable que le bois, le bétail, les viandes, le lait, le beurre, les œufs, le grain et la plupart des denrées seront admis en franchise sur le marché américain, sans que nous ayons besoin de sacrifier quoi que ce soit pour obtenir l'ouverture de ce marché.

C'est la preuve ultime que le parti conservateur avait raison de tuer le pacte Taft-Fielding en 1911 puisque nous devions obtenir gratuitement en 1913 les principaux avantages qu'on voulait nous faire payer si cher. Mais si le marché eût alors été très désavantageux pour nous, il faut convenir que le tour que M. Taft voulait nous jouer était vraiment habile. En cas de réussite, ce politicien eût pu dire à ses adversaires: "J'ai fait payer aux Canadiens ce que vous vouliez leur donner pour rien!"

Avec un argument de ce genre, il n'est pas certain que M. Wilson eût si completement battu son gros adversaire au jour des élections à la présidence.

La classe agricole, plus spécialement, devra se réjouir de l'heureuse issue d'une élection générale qui, tout en sauvegardant notre tarif protecteur, nous aura valu l'ouverture d'un grand marché à la porte de notre pays. Comme quoi nous concluons qu'il n'est pas bon de brusquer les choses et que sir Wilfrid eût mieux fait de ne pas écouter les belles paroles de papa Fielding et de papa Paterson.

L'Evénement.

Nouvelle Province Ecclesiastique de l'Ouest Canadien.

(Les Cloches de S: Boniface)

Depuis plusieurs années Nos Seigneurs les Evêques de la province ecclésiastique de Saint-Boniface demandaient à Rome sa division. C'est ce qui vient d'être fait par la création de la nouvelle province ecclésiastique d'Edmonton, qui comprendra le nouveau diocèse de Calgary et les vicariats apostoliques de l'Athabaska et du Mackenxie. Le document de la chancellerie romaine, créant la nouvelle province et le nouveau diocèse, porte la date du 30 novembre 1912. Les limites du nouveau diocèse de Calgary, dont le titulaire n'est pas encore nommé, sont, à l'est la ligne qui sépare les provinces civiles de la Saskatchewan et de l'Alberta, au sud la ligne frontière du Canada et des Etats-Unis, à l'Ouest la ligne de division des provinces de l'Alberta et de la Colombie Anglaises, ou le sommet des Montagnes Rocheuses, et au nord, la ligne de division des townships trente et trente et un. Comme on le voit, c'est la division de l'ancien diocèse de Saint-Albert.

Le même document nomme S.G. Mgr Joseph-Emile Legal, O. M.I., archevêque d'Edmonton, avec résidence, comme par le passé, à Saint-Albert, ou il terminera sa cathédrale et continuera à avoir son Petit-Séminaire.

Nous prions le nouvel et si digne archevêque d'Edmonton, déjà un vétéran de l'épiscopat canadien, d'agréer nos respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux.

Ad multos et faustissimos annos!

Le capitaine Scott

La mort du capitaine Robert Falcon Scott est plus qu'une perte pour l'Angleterre; elle met le monde civilisé en deuil. Le temps est passé où les plus grandes admirations, les enthousiasmes exubérants allaient aux seuls conquérents, aux héros de la guerre. Les peuples aujourd'hui ne se battent plus pour la gloire, mais pour la liberté et décernent surtout les palmes du triomphe aux hommes qui s'illustrent dans les sciences, les arts et sacrifient leur vie dans les luttes pacifiques. Le savant dans son laboratoire, l'aviateur dans les airs, le médecin luttant dans les lazarets les hôpitaux, les régions contaminées, contre le microbe mortel; le voyageur mourant de soif dans les déserts de sable, ou de faim sur les plaines glacées, sont chers aux peuples qui réservent pour eux ses admirations les plus sincères, les plus vives et leur vouent une reconnaissance éternelle.

A aucune époque antérieure le monde n'a donné semblable spectacle. Un jour c'est un médecin, une infimière, qui tombent victimes des rayons X en cherchant leurs effets curatifs C'est la mort lente, par morceaux pourrait-on dire, lente comme celle de ce médecin anobli par le roi Georges pour avoir contracter la lèpre dans un lazaret. Ce sont les aviateurs dont la mort est devenue chose si commune qu'on l'enrégistre et qu'on passe; ce sont les chimistes bravant les explosions, les radiations nouvelles et dangereuses, pour doter la médecine d'un remède effecace ou la science d'un atôme nouveau.

Le capitaine Scott est le dernier inscrit sur cette longue et glorieuse liste des martyrs de la science Sa mort au cours du voyage de retour, alors qu'il allait à la gloire, est particulièrement émotionnante et pathétique. Son testament, car on ne peut donner d'autre nom à ses dernières notes, à son "message au public" est d'une grandeur tragique.

L'émoi, la tristesse, le deuil qui frappent et que ressent le peuple anglais sont sincères; la mort du capitaine Scott et de ses compagnons fait oublier le Home Rule, les Suffragettes, la guerre des Balkans; ce sont là de bien petites choses, des événements secondaires en face de ces quelques corps gelés, déposés sous un cairn le long d'une de ces routes désertes que les chiens ont tracée de l'océan antartique au pôle Sud.

La Patrie.

M. Poincare et l'Academie

Hors séance, les menbres de l'Académie française ont parlé de la situation académique de leur confrère, M.Raymond Poincaré, élu président de la République et entré en fonctions depuis hier.

Les immortels sont d'accord pour admettre que cette situation ne sera pas changée. Le chef de l'Etat n'a, dans la fameuse salle des quarante, que le rang de tout autre académicien. La tradition vient de haut. Bonaparte réorganisateur de l'Institut de France, venait aux séances, comme premier consul, sans aucune sorte d'apparat. Il y revint une fois, comme empereur, avec la même simplicité, le même esprit de confraternité.

Un autre chef d'Etat, le premier président de la troisième république, M Thiers, était également membre de l'Académie française lorsqu'il fut élu à cette haute fonction. Il vint aux séances académiques en se conformant tout simplement aux règlement de l'illustre compagnie. La première fois qu'il y retourna ce fut, à la fin de 1871, pour participer à l'élection de sept nouveaux académiciens, les sièges devenus vacants pendant les deux terribles années 1870 et 1871 n'ayant pas été pourvus de titulaires. De ces sept académiciens, dont l'un était le duc d'Aumale, aucun ne reste aujourd'hui sous la coupole. Quant au président Thiers, il revint une seconde fois à l'Académie. Ce fut comme parrain du duc d'Aumale, à la séance de réception de ce dernier. Et ce jour-là, le président de la République parut en habit vert.

La Guerre

LES TUCS PARAISSENT BATTUS SANS ESPÉRANCE.—NOUVEAU SUCCES DES ALLIES

Une dépêches nom censurée, de Constantinople, annonce que les alliés se sont emparés des lignes de fortifications de Bulair.

D'après ce rapport, la flotte turque opérant dans les Dardaneller, a aidé les troupes ottamanes à repousser l'attaque des Bulgares. Ceux-ci ont cimulé une retraite; les Turcs les ont poursuivis. Les équipages des vaisseaux turcs ne se rendant pas compte de ce qui se passait, ont poursuivi leur bombardement et tué nombre de leurs compatriotes.

La flotte grecque dans le golfe de Saros a soutenu les Bulgares, qui ont fini par s'emparer des forts.

13,000 Grecs ont débarqué sur la côte de la mer Egée à Arvajih La situation des Turcs est précaire sur toute la ligne.

La prise de Bulair n'a pas encore été confirmée.

Au Mexique

La révolution armée se poursuit au Mexique. Le général Diay, le neveu de l'ancien président, et le chef des insurgé parait vainqueur.

Le Président Madero a été déqosé.

Le successeur probable de Madero, Senor Huerta, a eu un longue conférence avec le général Diaz, en vue d'un promp règlement de la révolution.

La question du Home Rule

Les Lords ont rejeté le bill du Home Rule; cependant on peut croire que le peuple irlandais touche enfin au terme de ses combats. Car la Chambre des lords ne possédant plus qu'un *veto* suspensif, il est probable que le gouvernement anglais passera outre et soumettra un nouveau bill aussitôt que les délais nécessaires seront expirés.

• • •

—Le chef nationaliste irlandais, M. J. Redmond, parlant de la question du Home Rule dit:

"Le jour de la victoire est arrivé, et pour mes collègues et pour moi-même, c'est un moment bien solennel. On a essayé de jeter la confusion dans l'esprit du peuple anglais au sujet de la signification que nous attachons au Home Rule. Nous entendons par le Home Rule un parlement élu par le peuple irlandais avec un exécutif responsable au peuple, et ayant le contrôle complet de toutes les affaires purement irlandaises. Nous ne voulons pas construire une flotte de dreadnoughts ou créer une armée dans le but d'envahir l'Angleterre, ni établir des relations diplomatiques avec le Czar de Russie; mais nous voulons faire toutes les lois destinées à régir les affaires purement irlandaises; en un mot, nous voulons que le peuple irlandais gouverne "Irlande."

HISTORIQUE DE LA QUESTION

Voici en quelques lignes l'historique de cette grande question du Home Rule depuis le commencement du siècle dernier.

1801.—Acte d'union par lequel l'Irlande est unie à l'Angleterre. Les Irlandais n'ont jamais accepté cet acte.

1808.—Robert Emmett dirige la première rébellion ouverte.

1829.—Agitation de Daniel O'Connell pour faire rappeler l'Acte d'Union. Insuccès, mais le gouvernement britannique vote la loi dite: Acte d'émancipation des catholiques.

1848.—Grande rébellion.

1869.—L'église protestante irlandaise est abolie.

1874—Premier parti du Home Rule établi sous la direction de Isaac Butt.

1879—La ligue dite "Land League", fondée par Michael Davitt.

1880—Charles Stewarts Parnell devient chef du parti irlandais.

1880-5—Le premier ministre anglais fait passer l'"Acte des Terres" et l'"Acte de Coercition" puis fait immédiatement emprisonner les députés irlandais.

1882.—Meurtres du parc Phoenix à Dublin.

1884.—Actes de violence commis en Angleterre par les Féniens.

1885.—Gladstone se convertit au projet du Home Rule.

1886—Premier bill du Home Rule introduit au parlement anglais; rejeté par la chambre des Communes à la deuxième lecture par une majorité de 30.

1893.—Deuxième bill du Home Rule introduit; accepté aux Communes, mais rejeté par la Chambre des Lords par 419 à 41

1903.—Loi agraire rachat des terres, votée à la grande satisfaction des Irlandais.

1907.—Bill tendant à créer un Conseil Irlandais, espèce de gouvernement local sans pouvoir: rejeté par les Nationaliste irlandais en convention et abandonné par le gouvernement.

1912 (avril 22).—Troisième bill du Home Rule, introduit par le ministère Asquith.

1913 (janvier 16).—Bill du Home Rule voté par la chambres des Communes, 367 à 257 et envoyé à la Chambre des Lords.

La situation europeenne

Dans l'"Echo de Paris", le comte de Mun fait un curieux rapprochement entre l'état d'esprit actuel de l'Europe et l'état d'esprit de 1867.

" Il y a trente ans déjà, écrit il, presque au lendemain du congrès de Berlin, M.Rothau, dans un livre qui fit sensation, racontait "l'affaire du Luxembourg" et il avait écrit en sous-titre: "Le prélude de la guerre de 1870" Il disait: "L'Europe avait eu la sensation frissonnante de la guerre. A l'annonce d'une conférence, ses alarmes s'étaient dissipées bien vite, car elle ignorait les causes secrètes du différend qui depuis un mois tenait tous les intérêts en suspens. Elle avait eu peine à s'explipuer que la possession d'un territoire litigieux de peu d'importance pût devenir la cause d'une conflagration générale. Elle ne se doutait pas que le Luxembourg n'était pour la Prusse qu'un prétexte, le terrain sur lequel elle comptait résoudre à son profit le problème allemand..."

Mettez le port serbe à la place du Luxembourg, et le problème oriental au lieu du problème allemand, et ces lignes sont écrites hier.

Je crains que l'état d'esprit de l'Europe ne ressemble à celui de 1867. Et pourtant, qu'était-ce que le conflit du Luxembourg, au regard de celui qui met aux prises dans le palais de Saint-James toutes les rivalités de l'Orient et de l'Occident?"

L'Union Nationale Metisse

A sa réunion du onze février l'Union Nationale Métisse St-Joseph de Manitoba a élu les officiers suivants:

Président: M. Roger Goulet.
1er Vice-Président: M. William Lagimodière.
2me Vice-Président: M. Urbain Delorme.
Secrétaire: M. G. A. Charette.
Trésorier: M. Joseph Mouard.

On donna aussi à cette assemblée le résultat de la collecte faite dans le but d'élever un autel à St-Joseph dans la cathédrale. Les retours faits jusqu'à présent et dont le détail sera publié plus tard indiquent une recette d'au delà de $2000. C'est un succès dont il convient de féliciter l'Union Métisse.

FEU M. ANTOINE DESJARDINS

Nous enregistrons avec beaucoup de regret le décès, survenu mardi matin, de M. Antoine Desjardins.

M. Desjardins est mort à l'hôpital après une maladie de quelques jours. Il avait 68 ans. Il était originaire de Kamouraska, Québec.

Le défunt jouissait de l'estime de tous ses concitoyens. Il exerçait le métier de marchand, et de directeur de funérailles.

Il laisse une épouse, en ce moment à Montreal; trois filles, Mme Boismenu, Mme Picard et Melle Desjardins, toutes de Montréal; deux fils MM. Joseph et Charles-Edouard Desjardins, de Saint-Boniface.

Un service sera chanté demain à la cathédrale, à neuf heures; la dépouille mortelle sera ensuite transportée à Montréal pour y être inhumée.

Nous offrons à la famille nos très sincères condoléances.

DECES

Vendredi, le 14 février, est décédée, à St-Vital, Mademoiselle Marie-Joséphine Bruce, fille de M. Gustave Bruce. L'enterrement a eu lieu samedi à quatre heures et le service lundi matin à la cathédrale. Un grand nombre de personnes étaient présentes à l'enterrement et au service.

Nous présentons à M. et à Mme Bruce nos plus cordiales sympathies.

Malgré la prospérité générale du pays, on se trouve très souvent face à face avec des cas de misère noire. Témoin ce plaidoyer d'un pauvre immigré anglais accusé l'autre jour en cour de police à Winnipeg, d'avoir volé une valise: "Je meurs de faim depuis une semaine. J'ai cherché en vain de l'emploi. J'ai mis mes vêtements en garantie ou je les ai vendus; et j'ai pris cette valise pour la donner en garantie afin de me procurer le prix de mon passage pour un endroit où j'aurais de l'ouvrage." En entendant ce témoignage le magistrat Macdonald a eu pitié du jeune homme et l'a remis en liberté sur l'assurance qu'une Société de bienfaisance s'en chargerait. M. Hugh John Macdonald fait toujours preuve de tact et de cœur dans ses fonctio judiciaires.

Chronique de la Province

THIBAULTVILLE

Le trois du courant, notre population était en liesse. Elle se rendait presque toute entière à l'ég lise, où l'un des pionniers de Thibaulville, l'un de nos plus estimés concitoyens et son épouse, venaient renouveler les promesses de leur alliance Il y avait, ce jour-là, vingt-cinq ans que M et Mme André Nault s'étaient unis au pied de l'autel.

Après la grand'messe, où M. le Curé prononça une brillante allocution de circonstance, les invités, au nombre d'environ deux cents, se rendirent chez les jubilaires et prirent place dans une salle construite pour l'occasion et ajoutée à la demeure pourtant vaste de M. Nault. Cette salle était superbement décorée. On y servit un somptueux banquet. Parmi les invités, on remarquait le Rév. P. Beaudry, curé de la paroisse, M. R. Goulet, Inspecteur des Ecoles, M. et Mme Larivière, de St-Pierre, M. et Mme Alex. Nault, de St-Vital, M. S. A. Nault, de Winnipeg, M. et Mme E. Smith, M. et Mme E Perrault, de St-Vital, les garçons d'honneur, MM. Godfroy Nault et J. B. Owens et leurs compagnes Melles Paméla Fontaine et Eugénie Nault.

A un second banquet donné le soir, où l'on comptait encore encore un plus grand nombre de convives, il y eut des discours prononcés par M. le Curé MM. R. Goulet, Ed. Smith, Emile Mercier, etc.

Il y eut aussi présentation de cadeaux suivants: Bourse, par les citoyens de Thibautville; service à table en argent, par MM. A. Nault et E. Perrault, de St-Vital; corbeille de fleurs naturelles et jolie croix et chaine en argent, par les enfants; drapeau métis, par M. Goulet; service de table par M. et Madame E. Mercier, etc.

On y lut plusieurs adresses, dont l'une au nom des citoyens de la paroisse, et l'autre, douce et touchante, par les enfants. Nous reproduisons cette dernière *in extenso*.

Vénéré et cher Papa, vénérée et chère Maman,

C'est avec la plus vive joie et l'âme pleine d'émotions, que vos enfants viennent vous présenter leurs félicitations et leurs vœux de bonheur, à l'occasion de vos noces d'argent.

C'est un devoir bien doux pour nous de vous exprimer solennellement notre profonde reconnaissance de nous avoir élevés tous en gravant en nous la piété filiale, ce premier parfum de l'âme qui s'ouvre à la vie, cette fleur délicate éclose sous les baisers maternels et les sourires du berceau. Cette piété filiale contient toujours des germes de grâce; ces germes se sont épanouis aux rayons de votre tendresse, et ont produit des sentiments qui ne s'altèreront jamais; au contraire, à mesure que les années s'ajouteront à celles que nous avons, ces sentiments se développeront, s'agrandiront.

Il y a vingt-cinq ans, vous étiez dans l'épanouissement charmant de la jeunesse; vous envisagiez l'avenir avec des regards pleins d'espérance et de confiance. Ensemble vous vous en êtes allés sur la route, la main dans la main. Sans doute, vous avez rencontré et trouvé des épines et des douleurs dans les rudes sentiers de la vie: mais une force souveraine vous a tenus à la hauteur de vos obligations sacrées: l'éducation chrétienne de vos enfants. Cette force a été pour vous une onction délicieuse et fortifiante.

Aujourd'hui, la Providence couronne votre travail fait sous l'œil de Dieu. Vingt-cinq ans de mariage, un quart de siècle donné à deux époux, quelle belle et douce récompense!

On a souvent comparé la famille au nid des oiseaux. Le père et la mère ont formé leur nid; Dieu sait avec quel soin, quel dévouement, quel amour, au prix de quels sacrifices! Quand les petits, pourtant si chaudement caressés et aimés, sont devenus grands, et qu'ils peuvent se servir de leurs ailes, ils s'envolent vers des régions inconnues, et hélas, ne reviennent plus jamais revoir l'endroit où ils avaient été mollement réchauffés au contact des cœurs du père et de la mère.

Par bonheur, les petits enfants, devenus grands, ne sont pas aussi légers, inconstants et indifférents que les petits oiseaux. Ils aiment à revoir le foyer où s'est écoulé leur enfance disparue comme un rêve, ils aiment à revenir embrasser leur père et leur mère. Les battements de cœur qui soulèvent les poitrines en ces doux moments, indiquent et prouvent la réciprocité de leur affection. Voilà pourquoi, vénéré et cher papa et vénérée et chère maman, tous ceux à qui vous avez donné le jour, qui ont pu se rendre à ce rendez-vous de famille, sont mille fois heureux de se presser autour de vous, à l'occasion de cette fête mémorable

Ils aiment à vous dire hautement, vénéré et cher papa, que leur esprit se fait un orgueil d'avoir constaté tous les jours que vous faisiez rayonner autour d'eux la droiture et l'honneur: ils aiment à vous dire, vénérée et chère maman, que leur cœur s'est plu à s'ouvrir au tendre respect que vous méritez. Tous, les larmes aux yeux, l'âme débordante d'attendrissement, se souviennent des joies exquises qu'ils ont goûtées auprès de vous deux

En ce jour d'allégresse, vos enfants sont fiers de déposer sur vos têtes la magnifique couronne de la reconnaissance, couronne qui sera la protestation éloquente de l'amour inaltérable qu'ils vous portent.

Leurs vœux et leurs souhaits sont nombreux, je dirai, inépuisables.

Que Dieu vous prodigue toutes ses bontés et vous ouvre tous ses trésors! Ses bénédictions pleuvant sur vous deux, vos enfants et vos petits-enfants seront votre appui, votre consolation et votre gloire.

Plus tard à vos noces d'or, quand la vieillesse sera venue, vous serez comme ces arbres de "Cent Ans" qui conservent pour leurs dernières années leurs plus belles fleurs et leurs plus beaux fruits.

Daignez accepter ces humbles cadeaux comme bouquet de fête.

VOS ENFANTS RECONNAISSANTS.

Le *Manitoba* offre ses félicitations à M. et à Madame Nault ainsi qu'à la population de Thibeaultville, et fait des vœux pour que les vénérés jubilaires coulent une longue vie de bonheur.



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4 00 p. m., lundi, le 24 février 1913, des soumissions pour la construction des édifices pour une pépinière d'essences forestières, à Saskatoon, Sask., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour les édifices d'une pépinière forestière, à Saskatoon, Sask."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. W. T. Mollard, commis des Travaux, Régina, Sask., et en s'adressant au surintendant de la pépinière d'essences forestières, Saskatoon, Sask.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et acceptée par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagner les soumission qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics.
Ottawa, le 25 janvier 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaîra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication—34127.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 14 mars 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans six fois par semaine à chaque endroit entre

OAK POINT et la STATION D'OAK POINT

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre Général des Postes.

Des avis imprimées renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux de poste de Oak Point et Winnipeg ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 31 janvier 1913.



Votre vue peut faiblir, c'est peut-être la première fois que vous vous en apercevez. Si oui, vous avez besoin d'aide. Consultez-nous. Nous examinons scientifiquement les yeux et préparons des verres qui améliorent la vue. Examen gratuit

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface

C. O. F.

A une assemblée régulière de la Cour Taché No252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques tenue mercredi le 12 février 1913, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par le frère Sec-Financier appuyé par le Frère P. Guay qu'il soit résolu: que la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec peine la mort de Madame Paradis sœur des frères Joseph et Pierre Couture,

La Cour envoie aux frères éprouvés et à leur famille l'expression de ses sincères sympathies.

Que copie de la présente soit transmise aux frères éprouvés et à la presse.

J.A. Prendergast
Sec-Archiviste

Un autre meurtre

Après le meurtre de Madame Handcock, par Eves, suivi d'une tentative de suicide, voici que lundi matin Elias G. Parkins, aussi de Winnipeg a tué sa femme à coups de pistolet et s'est ensuite logé des balles dans la tête. Le motif? Toujours le même: la jalousie. Jamais les hommes n'ont été à la fois si bêtes et si lâches !

Cité de St-Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire les travaux ci-dessons énumerés comme améliorations locales, payables par taxes speciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une petition telle que ci-après mentionnée)

Dans les cas respectifs où ces ouvrages seront exécutés, la Cité émettra des des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an et à un par cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans le cas de trottoirs construits sur un côté de la rue seulement, la cotisation sera prélevée sur les propriétes faisant front sur ce côté-là seulement de la rue.

Dans le cas de la production de la rue Despins, le coût sera réparti entre tous les lots du plan 1974, et les lots faisant front sur la dite rue, proportionnellement à leur frontage.

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Youville, d'un point situé à 80 sud de la limite sud de la rue Kitson à la rue La Rivière. Coût approximatif, $103,90.

PERIODE DE VINGT ANS

La production de la rue Despins à la rue Aulneau, de la limite est de la ruelle en arrière du bloc 4, dans le plan 1974, si elle était produite vers le nord. Coût approximatif, $4.356.00.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût la Cité de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura pas été présentee, et à prelever les taxes spéciales de frontage.

Par ordre,
J. B. COTE
Greffier.

St-Boniface, Man., 19 fevrier 1913.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetees, adressées au Maitre-General des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 28 mars 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit entre

FOXWARREN et ST LAZARE
via CREWE

le contrat devant commencer le premier juillet prochain.

Des avis imprimes renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux de poste de Foxwarren, Crewe et St-Lazare ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 14 Février 1913.

La Corporation Episcopale de l'Eglise Grecque Ruthene

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session, ou à sa prochaine session si telle demande ne peut être faite durant la prochaine session et un Acte en conséquence être passé et sanctionné, d'un Acte incorporant le Très Révérend Nicetas Budka, Evêque de l'Eglise Catholique Grecque Ruthene et ses successeurs en office, étant de la même foi et du même rite, et nommés par le pontif romain, et persévérant en communion avec Rome, les évêques de la dite Eglise Catholique Grecque Ruthene dans le diocèse du Canada, comme corps légal du dit diocèse sous le nom de "La Corporation Episcopale Catholique Grecque Ruthene", avec pour cette corporation pouvoirs d'acquérir des terres, d'emprunter de l'argent sur hypothèque d'incorporer, établir, maintenir et faire fonctionner des paroisses ou missions; d'elever, maintenir et faire fonctionner des églises, séminaires, écoles, collèges, orphelinats et hôpitaux dans n'importe quelle province du Canada: aussi pour l'avancement, de toutes autres manières, de l'éducation et de la religion, des œuvres de charité et de bienfaisance, avec autres pouvoirs tel acte conférant à la dite corporation les propriétés de culte des Eglise Catholiques Grecques Ruthènes à travers le diocèse; pouvoir aussi de recevoir des dons legs, et tel acte conférant d'une manière générale les pouvoirs et privilèges dont jouissent les corporations semblables.

TOHMAS J. MURRAY,
310 Sterling Bank Bldg
Winnipeg, Manitoba
Avocat pour les requérants
Edward J. Daly 19 Elgin Street, Ottawa, Ont. Ottawa Agent.

Chemin de fer Manitoba-Ontario

AVIS est donné par les présentes qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada, à sa présente session, à l'effet d'obtenir un Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Manitoba-Ontario, autorisée (a) A construire et mettre en service une ligne de voie ferrée depuis un point sur le lac Supérieur dans ou près de la cité de Fort William, Ontario, de là par la route la plus praticable jusqu'à un point sur le Lac des Bois, de là en traversant le Lac des Bois jusqu'à un point, par la route la plus praticable, dans ou près de la cité de Winnipeg, Manitoba, avec une ligne d'embranchement depuis la ligne mère de la dite voie ferree jusqu'à un point sur la frontière internationale entre Ontario et l'Etat du Minnesota, et aussi une ligne d'embranchement depuis la ligne mère de la dite voie ferrée dans une direction nord jusqu'à un point sur le chemin de fer National Transcontinental dans le district de Kenora; (b) Construire, acquérir, affréter, exploiter, louer et disposer de vaisseaux à vapeur et autres, et construire, acquérir et louer des facilités de têtes de lignes, quais, docks, élévateurs, entrepôts, bureaux et autres structures; (c) Construire, acheter, louer ou autrement acquérir, gérer, et exploiter des hotels, restaurants, parcs et places d'été, et acheter, louer, détenir, et disposer des terrains nécessaires à ces fins; et (d) Emprunter des fonds sur la garantie de valeurs pour l'acquisition, construction, prolongement, ou développement de toutes propriétés, biens, ou ouvrages, autres que la voie ferrée, que la compagnie serait autorisée à acquérir, construire, ou exploiter, et émettre des actions-priorité.

Daté à Ottawa, ce 12 décembre 1912.
LEWIS ET SMELLIE,
7 Trust Building, Ottawa.,
Solliciteurs des réquérants.

Soumissions.

DES SOUMISSIONS cachetées et marquées "Tenders for Fence", seront reçues par le département des Travaux Publics, à Winnipeg, jusqu'à jeudi midi, le 20 courant, pour la construction d'une cloture, inclus le matériel requis et le travail nécessaire à l'érection de la clôture, aux casernes du Fort Osborne, chaque soumission devant être accompagné d'un chèque acceptée au montant de $100 00.

Des formules de soumissions et spécifications peuvent être obtenues en s'adressant au bureau de l'architecte provincial, 261 rue Fort.

La plus basse ni aucune autre soumission sera nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 11 février 1913.



Vente par Encan de Lots dans la Cite d'Elkhorn

Seront offerts en vente par encan public et sujets à un prix fixe, à Elkhorn, dans la province de Manitoba, Mercredi, le 12 Mars 1913, à midi, les lots suivants situés dans la cité d'Elkhorn, savoir : les portant les numeros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du block No. 2; les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 3 du bloc No. 3.

Les conditions de vente seront d'un dixième au comptant et la balance devra être payée en neuf paiements annuels égaux et portant 4 p. c. d'intérêt.

Toute information concernant ces lots pourra être obtenue, sur demande, du soussigné ou du principal de l'Ecole Industrielle des Souvages, Elkhorn, Manitoba.

Toute insertion non autorisée de la présente annonce ne sera pas payée.

J D McLEAN.
Assistant député et secrétaire.
Déoartement des affaires des Sauvages,
Ottawa, 18 janvie. 1913.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Compagnie de Fort Nelson

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Port Nelson Limitée, ou ses directeurs, demandera au Parlement du Canada, durant la présente session, de passer une loi changeant son nom en celui de The Port Nelson Company, ou pour l'incorporation d'une compagnie de ce nom pour acquérir et prendre le passif et l'actif de la Fort Nelson Company Limited; tel acte confirmant les Lettres Patentes d'Incorporation dans le Dominion de cette compagnie, telles Lettres étant datées du 22ème jour de mai 1912 et faisant section 69 parti 1 et toute la partie II de l'acte des Compagnies applicable à la dite compagnie et à ses affaires, tel acte autorisant la dite compagnie à émettre des parts, et conférant aussi d'autres pouvoirs.

Daté à Ottawa, ce 21 novembre 1912.

LEWIS & SMELLIE,
7 Trust building, Ottawa, avocat du réquérant.

Soumissions.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à samedi midi le 22 février pour l'achat et l'enlevage de la pierre et de la brique aux bâtisses connues comme quartier des Officiers mariés aux casernes du Fort Osborne. Tout le matériel devra être enleve du terrain samedi le 15 mars.

La plus basse ni aucune autre soumission sera nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 28 janvier 1913.

Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, durant la présente session, d'une loi prolongeant le temps accordé à la susdite compagnie pour construire sa voie ferrée selon son Acte d'Incorporation, Chapitre 93 des Statuts du Dominion, 1911, et légiférant a d'autres fins.

Daté à Ottawa, 18 décembre 1912.

LEWIS & SMELLIE,
Avocats de la Compagnie,
7, Trust Building, Ottawa.

La Prudential Life Insurance Co.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session, par la Prudential Life Insurance Company et ses directeurs, étant une Compagnie incorporée par la Législature du Manitoba, Chapitre 67 des Statuts de Manitoba de 1903, d'un Acte pour incorporer la "Prudential Life of Canada" avec pouvoir de prendre et de continuer les affaires, l'actif et le passif de la dite Compagnie Provinciale et de faire car tout le Canada de l'assurance-vie dans toutes ses branches aux termes de la licence émise à la dite compagnie en vertu au Statu à cet effet et avec tels autres pouvoirs nécessaires, usuels et incidents à telle compagnie en vertu de l'Acte des Assurances de l'année 1910.

Daté ce 31éme jour de décembre 1912

LEWIS & SMELLIE,
7 Trust Building, Ottawa, Ont.
Avocats des réquérants.

AVIS

Le Manitoba Radial Railway Company demandera au Parlement du Canada, à sa présente session, un acte étendant le temps dans lequel elle doit commencer et finir la ligne de chemin de fer autorisé par le chapitre 105 des Statuts du Canada, 1907.

SMITH & JOHNSTON.
Avocats des réquérants.

Daté à Ottawa, ce vingt-troisième jour de janvier 1913.

A Vendre

Trois lots près de la gare de LaBroquerie, avec maison à deux étages. 30x40, magasin, hangar, écurie. Fond de magasin.

S'adresser à JOSEPH LAMBERT,
LaBroquerie.

21 janvier 1913—J. N. O.

AU COLLEGE

Les Philosophes du collège offriront la semaine prochaine une séance littéraire à M. l'abbé Cherrier, curé de la paroisse de l'Immaculée-Conception, et ancien directeur du collège. Depuis trente ans et plus, M. l'abbé Cherrier s'est dévoué sans compter à la cause de l'enseignement secondaire catholique, soit au Conseil universitaire, soit au Bureau des Etudes. Le fait que depuis la fondation de l'Université, ses collègues l'ont constamment réélu président du Bureau, des Etudes, prouve à lui seul sa parfaite compétence dans les questions d'éducation. Nos jeunes philosophes ont donc été bien inspirés de faire hommage à M. le curé de l'Immaculée-Conception d'une séance dont le thème portera sur l'*Education*.

Des invitations seront envoyées sous peu à ceux que peut intéresser une question si vitale et si actuelle.

Chez Nous ET Autour de Nous

—On demande une servante. S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 85 rue Dumoulin.

—M. Edouard Martel, de Dog Lake, est en visite au milieu de sa famille depuis quelques jours.

—A vendre bois et charbon, Marcoux et Cie, No. 64 Avenue provencher, Telephone Main 4872.

—Si vous avez des peaux crues à vendre, allez voir Antonio Lanthier, 207 rue Horace, Norwood. St-Boniface.

—M. Thomas Stedm an, de Winnipeg, vient d'être appelé par le gouvernement à faire partie de la Commission des Licences.

—Malgré la rareté de l'argent la vente des terrains continue d'être active à Saint Boniface, à St Vital et même jusqu'à St Norbert.

—M. et Mme O. Milord, Mme Jos Caron et Mme H. Milord sont partis pour une promenade de trois mois dans la province de Québec.

—Perdu: un petit chien tout blanc Fox-Terrier; une récompense sera payée à toute personne qui le ramènera à l'hôtel St Georges, St Boniface.

—M. Joliet Lemieux, fils de l'hon. juge-en-chef Lemieux, de Québec, est arrivé à Winnipeg jeudi dernier et s'établira, nous dit-on, au milieu de nous.

—La Société St-Adélard, pour la protection des enfants, a des garçons et filles de tous âges qu'elle désire placer dans de bonnes familles. S'adresser au secrétaire. Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau, St-Boniface, Man.

—Samedi, le 22 février, les Américains de Winnipeg auront comme hôte le gouverneur du Minnesota, M. A. O. Eberhart. Le gouverneur du Minnesota parlera à un banquet dans le Industrial Bureau. On sait que samedi est un anniversaire de la naissance de Washington.

—Au Couvent de Ste-Anne, il y aura, le 26 du courant, une séance dramatique et musicale donnée par les élèves à l'occasion de la fête du digne et dévoué curé, de la paroisse, M. l'abbé J. W. Jubinville. Les Messieurs du clergé sont respectueusement invités d'y assister, sans invitation spéciale.

—Dimanche dernier une jolie réunion de famille a eu lieu à la résidence de Madame A. Laplante à l'occasion de la visite de son fils Lucien et de sa jeune épouse. M. et Madame A. G. Petrin, oncle et tante du jeune couple, lui présentèrent un bouquet. Il y eut aussi lecture d'une adresse. De nombreux cadeaux furent aussi offerts à M. et Mme Laplante. Il y eut dîner, discours et chant.

—Mercredi dernier le club de Raquettes: Le "Voltigeur" (de la paroisse du Sacré-Cœur) déléguait quelques uns de ses membres à une sortie de notre club Le "Voyageur". Il y eut ensuite dîner dans la salle Leclerc. Des discours furent prononcés par M. le Président Leclerc, le chapelain du "Voyageur", M. l'abbé Messier, M. L. A. Delorme, avocat de Winnipeg, MM. McKenzie et Lebel. Après le dîner on fit des jeux et du chant jusqu'à onze heures et demie. On se sépara au chant de "O Canada", "Bonsoir mes amis, bonsoir", et "Dieu Sauve le Roi".

Jeudi, le 20 février, notre club recevra le "St-George". Qu'il y ait autant de monde que possible.

—On demande une jeune fille de 15 à 16 ans sachant le français et l'anglais, pour répondre à la porte et au téléphone (il y a une autre servante dans la maison) s'adresser No 81 Avenue Provencher, chez le docteur Dubuc.

—Perdu un trousseau de clefs, à partir du No. 102 rue Aulneau en passant par la ruelle entre l'avenue Provencher et la rue Masson jusqu'aux bureaux du *Manitoba*. Prière de le rapporter ici où une récompense sera donnée.

—M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toute sortes, charbon dur ou mou. Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.

—L'installation des officiers des Artisans Canadiens-français aura lieu mardi, le 25 du courant à la salle Leclerc. Il y aura aussi programme de musique et de cartes. Des invitations ont été envoyées aux membres de la succursale et à leurs épouses.

—Messieurs Lamontagne & Maher ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont acheté l'établissement de Messieurs P. Couture & Cie à St-Boniface et invitent le public à venir leur rendre visite. Nos marchandises sont de première qualité et nos prix des plus bas.—J. N. O.

—Mercredi le 5 mars, aura lieu dans le *Manitoba Hall*, le concert annuel des élèves de M. Camille Couture. Nous publierons le programme de cette soirée mercredi prochain. Nous pouvons cependant dire dès maintenant que ce sera un événement artistique important.

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales: Tenus des Livres, Arithmétique, Claviegraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir. Méthodes rapides. Prix modérés.—M. J W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—Cette semaine au Walker l'opéra comique "The Balkan Princess"; les trois premiers jours de la semaine, "Rob Roy" par des amateurs, sous le patronage de Son Honneur le lieutenant-gouverneur; sur demande spéciale, M. Lewis Waller revient pour jouer "Un mariage de Convenance" Il ajoutera à son programme la scène du balcon, de "Roméo et Juliette". Semaine commençant le 8 mars "The Bachelor Baby"; aussi à l'affiche May Robson Dans "Broadway Jones".

AVIS

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Avis est par les présente donné que le rôle d'évaluation pour l'année 1913 a été accepté, et le conseil siegera en cour de révision pour recevoir toutes plaintes le dernier mercredi du moi de mars 1913.

ED, COMEAULT
Sec, Treas

Daté a Letellier, le 10ème jour de février 1913